

NI SÉNATEURS, NI MINISTRES...

Les Syndicats adhérant aux présents statuts affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Ils déclarent que l'Organisation Syndicale Ouvrière est l'instrument de lutte et d'émancipation des salariés, qu'elle doit combattre toute forme d'exploitation des travailleurs, que son action doit s'opposer à la fois au CAPITALISME et à l'ÉTATISME, formes modernes, de cette exploitation.

(Statuts de l'U.D.F.O. de Loire-Atlantique.)

Nous vivons des événements d'une importance exceptionnelle.

La venue au pouvoir du Général de Gaulle et des hommes qui l'entourent dépasse, et de loin, les conséquences habituelles des crises ministérielles auxquelles le régime parlementaire nous avait habitués depuis la guerre.

Elle remet en cause toutes les structures économiques, politiques ou culturelles auxquelles les Français sont tellement habitués que, pour un grand nombre d'entre eux, il ne semble même pas concevable qu'elles puissent être sérieusement modifiées.

Pourtant aucun doute n'est plus permis.

Le devoir des syndicalistes libres est d'alerter l'opinion ouvrière sur les conséquences possibles de certains changements réclamés, sinon envisagés.

La fin du «système» suppose son remplacement par un autre système.

Le Comité de Salut Public d'Alger, à qui nous reconnaissons bien volontiers le mérite de la franchise, n'a pas caché ses intentions.

Elles peuvent se résumer dans une formule qui, pour tous ceux de ma génération qui ont connu le fascisme, a une signification très précise: TRAVAIL - FAMILLE - PATRIE.

Nous sommes maintenant prévenus et nous devons en tirer les conséquences.

De Gaulle, si l'on en croit les journaux, n'a pas caché aux Syndicats ouvriers qu'ils se trouveraient placés à brève échéance devant des «problèmes très concrets».

Il a évoqué la création d'un Sénat, sorte de «Grand Conseil des Corporations» qui rassemblerait toutes les «familles économiques».

N'a-t-il pas non plus manifesté le désir de recruter des ministres parmi les militants syndicalistes.

Une des caractéristiques des Etats totalitaires est de contester aux syndicats ouvriers le droit d'agir pour la défense des intérêts de classe de leur mandants en les associant (sic) à des tâches d'intérêt général (resic).

En fait cette prétendue association n'est que la domestication du mouvement syndical par son intégration dans l'appareil d'Etat.

Rien n'est évidemment plus contraire aux traditions de notre mouvement ouvrier exprimées d'une manière parfaitement claire dans les statuts de nos organisations confédérées.

Le Syndicalisme ne peut être candidat à la conquête du pouvoir.

Son action s'exerce à l'encontre du Patronat et de l'Etat dont les intérêts sont nécessairement opposés à ceux des Travailleurs.

L'expérience de l'Italie fasciste, de l'Allemagne hitlérienne, de l'Espagne de Franco, de la Russie de Staline et de ses satellites est concluante.

L'intégration des syndicats à l'appareil d'Etat aboutit à la disparition de toute possibilité de lutte. La classe ouvrière a alors, tout perdu... jusqu'au droit de se plaindre!

Il est probable que le nouveau régime essaiera de faire de certains militants syndicaux au prix de quels renoncements!...) des Sénateurs ou des Ministres.

Il n'est pas exclu qu'il trouve dans les rangs de la classe ouvrière quelques renégats pour rééditer l'expérience de la charte du Travail.

Il va sans dire, nous n'aurions plus rien de commun avec ceux qui accepteraient de jouer un tel rôle.

Ni Sénateurs, Ni Ministres... Les syndicalistes libres ne céderont ni à la séduction, ni aux menaces.

Ils resteront à leur poste, de combat, à la tête des syndicats ouvriers,

INDEPENDANTS DES PARTIS, SECTES ou EGLISES,

INDEPENDANTS DES ETATS et DES GOUVERNEMENTS QUELS QU'ILS SOIENT!

Alexandre HEBERT.
